## OCOM M207.03 – RECONNAÎTRE LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DU RÉPONDANT LOCAL

1. **Rendement** : Reconnaître le rôle et les responsabilités du répondant local

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision; et

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Des salles de classe appropriées ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme** : Conformément aux documents de référence précisés, le cadet doit reconnaître le rôle et les responsabilités du répondant local.

4. **Points d'enseignement** :

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|---|---|---|---|---|
| PE1 | Définir les termes répondant et comité répondant. | Exposé interactif | 5 min | A0-040 (p. 6/40) |
| PE2 | Discuter de l'historique du comité répondant. | Exposé interactif | 5 min | A0-046 |
| PE3 | Expliquer le rôle et les responsabilités du répondant local, y compris :<br>a. financer;<br>b. recruter des cadets;<br>c. attirer des officiers au corps de cadets;<br>d. vérifier les bénévoles;<br>e. fournir des bureaux et des installations d'instruction adéquats;<br>f. participer aux nominations des grades de cadets séniors;<br>g. participer aux sélections pour le CIEC et les échanges; et<br>h. participer aux sélections pour l'attribution des décorations et des récompenses. | Exposé interactif | 15 min | A0-040 (p. 10/40, 15/40–16/40, 18/40–19/40, 26/40–27/40, et 32/40)<br>C2-063 |

5. **Durée** :

   a. Introduction/Conclusion : 5 min

   b. Exposé interactif : 25 min

   c. Total : 30 min



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

6. **Justification** : L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon pour initier les cadets aux rôles et responsabilités du répondant local et présenter la matière de base.

7. **Documents de référence** :

   a. A0-040 2005-113124 D Cad. (2005). *Protocole d'entente entre le MDN et les ligues*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

   b. A0-046 Scott, M. (Ed.). (2003). Précisions sur le rôle des civils dans les corps et escadrons de cadets. *Cadence : La Revue du Leadership du Mouvement des cadets du Canada, Numéro 11, 30–32*.

   c. C2-063 Ligue des cadets de l'Armée du Canada. (2007). *Ligue des cadets de l'Armée du Canada*. Extrait le 9 mars 2007 du site http://www.armycadetleague.ca.

8. **Matériel d'instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** : S.O.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** : Cet OCOM peut être enseigné par un membre du répondant ou du comité répondant. Le conférencier doit être informé des objectifs avant la leçon.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.